L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GÉNÉRAL. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 22 AVRIL 1850

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 22 AVRIL.

MAIRE:
A. D. CROSSMAN.

CONSEIL-GÉNÉRAL,
Première Municipalité.
C. ROSELIUS,
PHILIPPE WILLMAN,
J. E. CALDWELL,
JULES BENIT.

SUPPLEMENT.

Nous publions aujourd'hui un supplément renfermant plusieurs procès-verbaux ou journaux de la Législature.

CANAL CARONDELET.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les débats du Sénat, contenus dans le rapport officiel que nous publions aujourd'hui. La discussion concerne le privilége de la Compagnie de Navigation et intéressera tous ceux qui désirent la prospérité du canal Carondelet et par contre, d'une forte portion de la ire Municipalité.

ELECTIONS MUNICIPALES.

Les élections municipales, différées à cause du projet de réunion administrative, ont enfin lieu aujourd'hui, et le peuple est encore une fois appelé à exercer sa souveraineté. Jamais encore on n'avait fait aussi peu de bruit pour une élection. La presse qui d'ordinaire sonne le boute-selle est restée cette fois calme et impassible. Elle s'est égarée seulement aux dépens de quelques candidats excentriques qui avaient imaginé de singulières devises pour capter la faveur publique. A part ces représailles auxquelles se sont livrés les journaux, les plus graves, c'est à peine si l'on eût deviné qu'une élection se préparait. Cependant les candidats ne se sont pas oubliés. C'est une ruse cotrvée que celle qui leur est imposée, et il faut leur rendre cette justice qu'ils s'attelent avec une admirable abnégation au char honteux qu'ils traînent péniblement au haut de leur calvaire. Les candidats, disons-nous, se sont mis à l'œuvre de bonne heure et leurs bulletins répandus a profusion dans toutes les parties de la ville attestent leurs efforts et leur désir bien bien naturel, de servir *la chose publique*.

Le dépouillement du scrutin nous effraie d'avance par les malheureux inspecteurs; ce sera une opération longue et assommante. Les bulletins porteront au moins seize noms et même dix-sept dans les districts populeux qui élisent trois aldermen. Le compte-rendu d'ailleurs facile à régler. Nous devons élire un maire, un recorder, quatre membres du Conseil-Général, des aldermen, un second avocat de district, deux commissaires pour liquider la dette de la ville, un trésorier, un contrôleur, un voyer, un wharfinger et un capitaine de la garde. A part le maire, le recorder et les membres des deux Conseils, tous les autres officiers étaient nommé jusqu'à présent par les conseils municipaux; ils seront désignés cette année pour la première fois par le peuple en vertu d'une loi de la dernière législature, loi que s'évaluaire que le public a accueillie avec une faveur marquée et sur laquelle nous fondons désormais nos espérances de réforme. Nous aimons à croire qu'avec une pareille loi, les abus, s'ils ne disparaissent entièrement, diminueront au moins d'une manière notable.

Le maire et le second avocat de district sont les seuls officiers que la ville entière élira; les recorders, le capitaine de la garde, le wharfinger, le voyer, le contrôleur, les commissaires de la dette et les membres du Conseil général seront nommés par Municipalité; les aldermen par districts ou *wards*.

Nous avons déjà engagé les commissaires d'élections à imaginer un expédient pour accélérer le dépouillement de scrutin. Leur tâche sera pénible quoique les plaignons de toute notre âme. Il y a un moyen d'économiser le temps en évitant les fréquentes interruptions qu'exigent les recherches des secrétaires. Le quart de minute passé à chercher sur une énorme liste de nom du candidat suivant, multiplie plusieurs fois par bulletins représente un bon tiers du dépouillement un certain nombre d'heures. Nous conseillons aux commissaires d'éviter des longueurs et le moyen est bien simple à notre avis. Qu'ils lisent d'abord les noms des candidats aux places de maire, de recorder et de conseil-général. Ces noms seront à peu près les mêmes, et les secrétaires ne trouveront aucune difficulté à noter rapidement les suffrages, car leur liste sera bornée. Puis les bulletins déposés dans une autre boîte seront repris pour le dépouillement du conseil municipal, et ainsi de suite jusqu'à ce que la liste soit épuisée. Ce va-et-vient lent d'entraver le dépouillement l'accélérera au contraire d'une manière extraordinaire. Ce moyen n'est pas nouveau d'ailleurs; c'est celui que l'on emploie dans presque tous les autres États. Il simplifie l'opération et dispense les secrétaires d'une attention trop soutenue de leur exigeant une autre mode de dépouillement.

Nous espérons que notre ami Crossman sera bonne. Bien que notre parti n'ait pas nommé de candidat pour la place de maire, tous nos vœux sont acquis à la candidature de M. A. D. Crossman, le titulaire actuel. Il sera réélu, nous aimons à le croire, mais il ne faut pas non plus que ses amis comptent trop aveugément sur sa force et sur la faiblesse de son adversaire. Malgré les dissentions récentes qui se sont manifestées au sein du parti démocrate, M. Jean M. Bell sera soutenu par TOUS les locofocos. Qu'on se le dise et qu'on agisse en conséquence! En politique comme à la guerre un ennemi méprisé est souvent vainqueur, car il veille et tend ses embûches dans l'ombre à des gens sans défiance.

Il y a en outre le Conseil-Général où nous devons maintenir notre ascendant. Les locofocos préparent depuis plusieurs mois leurs batteries pour nous déloger de cette place forte, et ils ouvriront le feu de bonne heure contre nos candidats. Mais ces derniers sont de vieux troupiers qui connaissent depuis longtemps l'odeur de la poudre et qui tiendront bon pour peu que leurs amis les soutiennent. Voici les noms des candidats pour qui doivent voter tous ceux en général qui désirent une bonne administration: MM. C. ROSELIUS, PHILIPPE WILLMAN, J. E. CALDWELL, JULES BENIT.

Quant aux autres places, les électeurs choisiront entre tous les candidats ceux qui leur paraîtront les plus capables et les plus intègres. Il nous faut avant tout des officiers expérimentés, probes, honnêtes, intelligens, ayant souci des intérêts de leurs commettans et voyant autre chose dans des fonctions publiques qu'une mine à exploiter.

THEATRE D'ORLEANS.

C'est ce soir qu'a lieu le bénéfice de Corradi. L'avis en a été donné officiellement, pendant la représentation de samedi dernier. Les personnes habituées à la banalité des annonces de cette nature ont été heureusement surprises du bon goût et de la parfaite convenance des quelques paroles prononcées par M. Corradi. C'était en effet la requête d'un artiste, présentée par un homme du monde à des gens du monde!

L'allocution du bénéficiaire a produit le meilleur effet; les dames, ces juges exquis de tout ce qui est élégance et savoir vivre, ont favorablement accueilli le petit discours de l'artiste, et plusieurs d'entr'elles, indécises jusqu'alors, se sont décidées et ont fait retenir leurs loges.

La composition du spectacle et le concours de la charmante Mme Berton satisferont les plus difficiles; tout fait donc espérer que le bénéficiaire n'aura pas à se plaindre de notre public. La majeure partie de la salle est déjà louée aujourd'hui fera le reste.

JACQUES DE R....

NOUVELLE COMPAGNIE DE POMPIERS. — Une nouvelle compagnie de pompiers s'est organisée hier dans le cinquième ward de la première municipalité, sous le titre de "Compagnie de Pompiers d'Orléans No 2." L'élection des officiers a eu lieu en ces termes: M. Bertrand et Delrapelle ont été nommés, le premier, président; J. Lamoth Lamothe, 1er vice-président; A. Bruner, 2e vice-président; J. Labadie, 1er assistant; George Clark, 2e assistant; E. A. Hazed, secrétaire. Les dames du cinquième district se proposent d'offrir prochainement une magnifique bannière à la nouvelle compagnie. — Nous avons reçu le prospectus de la nouvelle compagnie et nous en publierons le texte dans un prochain numéro.

MM. les Éditeurs,

☞ Veuillez publier le Ticket suivant qui se recommande à tous ceux qui ont à cœur les intérêts du parti whig, et que soutiendront un grand nombre de votans de la Première Municipalité. Un whig sincère.

Maire.
A. D. CROSSMAN

Recorder.
W. M. FLEMING.

Conseil-Général.
C. ROSELIUS,
J. BENIT,
P. WILLMAN,
J. E. CALDWELL.

Commissaires-Liquidateurs.
J. M. LAPEYRE.
A. BODIN.

Emplois Electifs.

Les titulaires actuels se présentent aux suffrages du peuple. Ce sont:

Trésorier: J. A. DUREL.
Contrôleur: O. DeBOIS.
Voyer: I. SUAU.
Capitaine de la Garde: J. YOUGES.
Wharfinger: A. DUBE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
(TRANSMISES A L'ABEILLE)

NEW-YORK, 19 avril 1850.

MARCHÉ DE NEW-YORK.—Il s'est fait aujourd'hui peu d'affaires dans les cotons sur la place de New-York. On attend le steamer d'Europe avant d'opérer. Six cents balles ont été vendues. Le middling Orleans vaut 12 1/4 c. Les farines sont fermes et la demande est bonne. Le blé et le maïs sont en hausse. Le marché aux provisions est actif. Il a été vendu 500 mes de café Java à 11 1/2 et 11 3/4 c. Trois cents boucauts de sucre de la Louisiane ont été cédés à 4 1/2 et 4 3/4 c. Le marché monétaire est facile: les actions sont recherchées. Le 6 pour cent du trésor vaut de 115 à 115 1/4. Les coupons du nouvel emprunt s'offrent à 19.

SECONDE DÉPÊCHE.

Arrivée de l'Hibernia.

LIVERPOOL.—HAUSSE SUR LES COTONS.

Baltimore, 9 avril

Le steamer *Hibernia* est arrivé aujourd'hui à Halifax.

Les nouvelles apportées par le *Canada* ont produit une vive sensation sur le marché de Liverpool et une hausse d'un farthing à trois-quarts de penny s'est déclaré sur les qualités ordinaires de coton.

Les ventes de la quinzaine se sont élevées à soixante-dix mille balles.

NOUVEAUX ARTISTES.—Deux artistes de mérite, Mlle AUGUSTA VICTORIA, pianiste, et Mlle ARDINE, guitariste, viennent d'arriver dans notre ville et y donneront prochainement un concert.

MORT DU GREFFIER DE LA CHAMBRE.—M. Thomas J. CAMPBELL, greffier de la Chambre des Représentans des Etats-Unis, est mort à Washington le 13 de ce mois après une courte maladie. M. Campbell était whig, mais il jouissait d'estime des deux partis. Il avait été réélu greffier de la Chambre au commencement de la session après une lutte très vive entre les whigs et les démocrates.

CHAGRES.—Le brick *Mount Vernon* arrivé mardi, nous a apporté des nouvelles de Chagres jusqu'au 9 courant. Elles ne sont pas très importantes. Deux passagers du *Mount Vernon*, John Tolompson, de l'Ohio, et Wm McPherridge, du même Etat, se rendant à Chagres, ont accompli pendant la traversée, le premier au choléra et le second à la dysenterie.

Le vapeur *Philadelphia* est arrivé à Chagres le 8 de ce mois, venant de New-York sans incidents.

Le steamer *Telegraph* a été retenu par le consul américain qui le croit incapable de tenir la mer. Les officiers et équipages ont quitté et l'on attendait impatiemment l'arrivée de l'autre pour que les ingénieurs de ce navire visitassent le *Telegraph*.

Autre dernières dates, les bricks *Occident* et *Regalta* ainsi que la goélette *Niagara* se trouvaient dans le port.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Le steamer *Medway* de la malle anglaise des Antilles, est arrivé à Mobile le 18, venant de Vera-Cruz. Il avait à bord soixante-un passagers pour Mobile, vingt-trois pour la Havane et vingt-quatre pour l'Angleterre. Il avait en outre $411,810 en espèces, dont $2,600 pour la Nouvelle-Orléans, $62,000 pour la Havane, et $317,310 pour l'Angleterre.

Les journaux du Mexique apportés par le *Medway* vont jusqu'au 10 courant. Ils renferment de longs détails sur les ministres causés par l'ouragan du vendredi-saint.

Les auteurs du meurtre du député Canedo, ne sont pas encore découverts.

On a essayé de mettre le feu à l'opéra italien et dans plusieurs quartiers de la ville de Mexico. Le complot avait été organisé secrètement par une bande de malfaiteurs. Plusieurs d'entre eux ont été arrêtés.

Le choléra continue à exercer ses ravages dans plusieurs villes du Mexique. Le nombre des victimes est considérable à Queretaro, Morelia et La Piedad.

TEXAS — Le steamer *Palmetto*, arrivé hier, nous a apporté des journaux du Texas jusqu'au 19 de ce mois. Ils nous apprennent un horrible événement. Un habitant du Buttervile, dans le comté de Fayette, a été brûlé vif par un de ses nègres, le 4 courant. Cet habitant se nommait Gerard Hayden et fondait une ferme sur la rivière Navidad. Se sentant indisposé, il s'était retiré dans sa petite cabane pour se reposer lorsqu'un nègre qui travaillait sous ses ordres lui asséna sur la tête un coup violent et le traînant au dehors, le jeta dans un grand feu. Il en retira cependant peu après sa victime dont les jambes étaient déjà brûlées jusqu'aux genoux et l'emportant de nouveau dans la cabane, il y mit le feu. Les ossemens du malheureux Hayden ont été recueillis et enterrés. L'auteur de ce crime affreux a été immédiatement arrêté par les amorités.

Le bruit s'est répandu à Corpus Christi que les indiens avaient fait une apparition dans le voisinage de Laredo. Comme la malle n'était pas arrivée depuis deux jours dans cette dernière ville, on craignait que le courrier ne fût assassiné.

Le juge Wheeler, de la Cour Suprême du Texas, est tombé par accident d'un premier étage sur le pavé et s'est grièvement blessé.

La goélette américaine *Morris* est arrivée dernièrement à Galveston avec des ingénieurs chargés de faire le relevé des côtes.

PLUIE DE CHAUX ET DE SAND. — Nous avons parlé, il y a quelque temps, d'une pluie de chair et de sang qui, d'après un journal de la Virginie, serait tombée dans une partie de cet Etat. Un savant de Baltimore, le docteur Gibson, qui l'on avait soumis un échantillon de singulier hachis tombé du ciel, y a reconnu une substance animale. Il pense que des courants d'air opposés venant à se croiser auront enlevé sur le bord de la mer quelques-uns de ces poissons mortes que la marée y dépose parfois. Ces poissons emportés à une grande distance seraient retombés sous la forme que nous avons dite. Voilà comment le docteur Gibson explique le phénomène et il faut avouer que sa théorie est au moins spécieuse.

PERNAMBUCO.—Il a été reçu à Boston des nouvelles de Pernambuco jusqu'au 7 mars. La fièvre jaune continuait à sévir avec violence dans cette ville et y avait presque interrompu les affaires.

L'INTERVENTIONNISTE ET LE CONSUL AMÉRICAIN.—Des lettres de Cap Haïtien reçues à Boston ne font nulle mention de l'arrestation du consul américain. Une de ces lettres a été écrite par M. Wilson, agent commercial des États-Unis au Cap Haïtien.

Vente par catalogue de marchandises nouvelles.

☞ Nous appelons l'attention des marchands de la ville et de la campagne à la vente par catalogue de marchandises sèches qui aura lieu aujourd'hui à dix heures, au magasin de M. M. Pettigrew, No 6, rue du Canal.

EN GROS ET EN DETAIL, AUX PRIX DE PARFUMERIE DE PARIS.

Monsieur Rouquette et Compagnie, ayant reçu de Paris, par le navire Ecosse, un assortiment de parfumerie, en offrent en vente les articles ci-dessous, à leur magasin, No 6, rue du Canal.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

SÉNAT. — *RAPPORT OFFICIEL.*

MARDI SOIR, 19 mars 1850, 5 heures.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement. L'Hon. J. B. Plaisance, Président-Gouverneur, est en fauteuil.

M. Benoit réclame la prise en considération d'une pétition relative à la baisse située en face de la Nouvelle-Orléans. L'acte passe.

M. Benoit réclame la prise en considération d'un acte demandé impérieusement par l'intérêt public: l'Acte relatif à la Compagnie de Navigation d'Orléans.

M. Moore.—M. le Président, j'espère que mon collègue, (M. Dufour), me permettra de vous soumettre quelques observations. Je ne puis défaire aujourd'hui ce que j'ai fait hier. Il ne m'est pas aussi facile qu'à d'autres de me donner un démenti à moi-même. La question qui vous est soumise est une question importante pour mes commettans et pour une partie considérable de l'Etat. La manière dont je l'ai envisagée et la manière dont j'ai proposé ont le résultat d'un mûr examen et de longues réflexions. J'ai eu l'approbation de la Législature; j'aurai sans doute celle du public.

J'ai été devant vous le rendre compte de nos travaux. Je vous ai fait de ce mois, il n'y a pas plus de quinze jours, la proposition que l'on présente aujourd'hui et pour laquelle la majorité semble vouloir se prononcer, a été rejetée par le vote presque unanime du Sénat. Deux Sénateurs seuls ont voté pour cette proposition. Mr. Wy a pu lui-même, tout en que de la gauche qui ne m'ait aidé à la déposer sur le bureau et qui n'ait soutenu la substituer qu'il cherche aujourd'hui à déposer. Ce substitut a été voté par l'autre Chambre, sans difficulté et déjà reçu la signature du Gouverneur. Prétendra-t-on que sous vous ne l'ai pas adoptée? La commission de Navigation d'Orléans a été le sujet de nos discussions pendant la réunion de la Législature. Un comité des deux Chambres a été nommé pour examiner les livres de la compagnie. Un rapport sur ce sujet a été présenté à la Chambre des Représentans. L'insolvabilité de la compagnie est un fait prouvé. La conduite du canal existe depuis vingt ans les justes plaintes des citoyens de la Nile-Orléans et des autres paroisses intéressées dans le commerce des lacs. Nos annales législatives et judiciaires renferment à chaque page des preuves de mécontentement causé par l'ineptie et la déplorable administration de la compagnie. Mon collègue, (M. Dufour) a présenté alors un bill pour autoriser toute compagnie à transférer ses privilèges, pour une certaine période d'années, à une nouvelle société, ces privilèges devant retourner à l'ancienne compagnie à l'expiration de cette période. Nous ne savions rien de la nouvelle société; nous ignorions quel capital elle emploierait à l'amélioration du bayou St. Jean et du canal Carondelet. On nous disait de plus avoir de fortes que la substitution d'une nouvelle compagnie affecterait (au bien ou au mal) la valeur de millions de propriété. Au demeurant, point de garantie pour le public. J'ai vu là une ruse pour éviter et ajourner l'application d'un remède énergique. Le résultat fut devant avoir les qu'étant que m'assurait de la sécurité des actionnaires de l'ancienne compagnie y consentit. Quel est, en, je le demande, l'effet d'un pareil arrangement? D'abord le canal Carondelet, si nécessaire au commerce, fut resté le propriété d'une compagnie particulière échappant au contrôle de l'Etat. En second lieu, une nouvelle compagnie se substituant à l'ancienne se mettait en possession des obligations de celle-ci. Rien de plus. Or, les amélioration communément par la charte de l'ancienne compagnie, exigeaient quelques millions. La réimpression de mon collègue n'était donc pas acceptable. Mais à supposer même qu'elle fut avantageuse, elle ne pouvait pas être bonne. Les travaux de la Législature ne peut, même avec le consentement de la majorité des actionnaires, transférer la propriété des actionnaires ou la compagnie ne Navigation d'Orléans peut faire les actes d'administration que leur charte ne leur interdit pas, mais cette majorité ne peut pas porter atteinte aux droits d'un seul actionnaire sans le consentement de celui-ci. Une telle prétention serait contraire à la constitution et au code civil. Mon collègue dénaturait conséquemment mes intentions et le Sénat a eu raison de le repousser. C'est à votre prudence que nous avons adopté et substitué qui ordonne le conseil général d'instituer une enquête pour faire déclarer par les tribunaux la forfaiture de la Charte de la compagnie. Il est évident que l'Etat doit reprendre possession du canal Carondelet, créé avant que rien ne vînt du sud, et qu'il ne s'existe que ne pour ne pas vous prêter ce sens, mais cette majorité des actionnaires de l'ancienne compagnie y consentit. Quel est, en, je le demande, l'effet d'un pareil arrangement? D'abord le canal Carondelet, si nécessaire au commerce, fut resté la propriété d'une compagnie particulière échappant au contrôle de l'Etat. En second lieu, une nouvelle compagnie se substituant à l'ancienne se mettait en possession des obligations de celle-ci. Rien de plus. Or, les améliorations communément par la charte de l'ancienne compagnie